

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**  
**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE (ACBC)**  
**MONOATTRIBUTAIRE**

**L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres**

**Conservatoire du littoral  
Corderie Royale  
CS 10137  
17306 Rochefort Cedex**

**Affaire n° 2026M41**

---

**Réalisation de la signalétique identitaire du Conservatoire du littoral :  
Panneaux et supports**

---

**Appel d'offre ouvert passé en application du code de la commande publique.**

**Date et heure limites de remise des candidatures et offres :  
21 juillet 2026 à 12 h 00 (heure Paris)**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur .....	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du marché .....	3
2-2-Procédure de passation .....	3
2-3-Technique particulière d'achat.....	3
Article 3 - Dispositions générales.....	3
3-1-Décomposition du marché.....	3
3-1-1 – Lots .....	3
3-2- Durée de l'accord-cadre - Délai d'exécution .....	3
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire .....	4
3-5-Délai de validité des propositions .....	4
3-6-Variantes.....	4
3-7-Visite des lieux.....	4
Article 4 - Dossier de consultation.....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation .....	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation.....	4
4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires.....	5
4-3-1-Modification du dossier de consultation .....	5
4-3-2-Renseignements techniques complémentaires .....	5
4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché.....	5
Article 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions.....	5
5-1-Présentation des candidatures .....	6
5-2-Contenu de l'offre .....	6
5-3-Langue de rédaction des propositions.....	7
5-4-Unité monétaire .....	7
5-5-Négociation .....	7
Article 6 - Jugement des propositions.....	7
6-1-Critères d'examen des candidatures .....	7
6-2- Critères de jugement des offres .....	7
Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours .....	8

## Article 1 - Acheteur

**L'acheteur** : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  
Conservatoire du littoral  
Corderie Royale  
CS 10137  
17306 Rochefort Cedex  
Téléphone : 05.46.84.72.50  
Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

## Article 2 - Objet de la consultation

### 2-1-Objet du marché

**Réalisation de la signalétique identitaire du Conservatoire du littoral : Panneaux et supports**

Références à la nomenclature européenne (CPV) :  
44423400-5 (panneaux de signalisations et articles connexes)

### 2-2-Procédure de passation

Appel d'offre ouvert passé en application des articles L2124-2, R2124-1 et suivants du code de la commande publique.

### 2-3-Technique particulière d'achat

Conformément aux articles L2125-1 1 et<sup>o</sup> R2162.4 du code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord cadre à bons de commande mono-attributaire dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Montant minimum/1 an : 50 000 € HT  
Montant maximum/1 an : 300 000 € HT

## Article 3 - Dispositions générales

### 3-1-Décomposition du marché

#### 3-1-1 – Lots

L'accord-cadre n'est pas décomposé en lots au motif que les prestations sont du même type et que l'allotissement serait de nature à rendre techniquement plus difficile l'exécution des prestations.

#### 3-1-2-Tranches optionnelles

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### 3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de phase.

### 3-2- Durée de l'accord-cadre - Délai d'exécution

La durée de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis.

L'accord cadre est passé pour une période d'un (1) an à compter de sa date de notification, renouvelable à chaque date anniversaire, par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans.

Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande et ne pourra excéder 6 mois. Seul le dernier bon de commande du marché ne pourra excéder 3 mois au-delà de la fin de validité du marché.

### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire à 30 jours.

### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**

Si le prestataire se déclare en groupement d'opérateurs économiques, aucune forme de groupement n'est exigée. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de l'article R2142.21 du code précité.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la réception de l'offre.

### **3-6-Variantes**

#### **3-6-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)**

Les variantes libres par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2- Variantes imposées par L'acheteur (Prestations supplémentaires ou solutions alternatives)**

Il n'y a pas de variante imposée par l'acheteur.

### **3-7-Visite des lieux**

Sans objet.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le Règlement de la Consultation (RC),
- les bordereaux des prix unitaires (BPU)\*,
- le détail quantitatif estimatif (DQE)\*,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- les annexes techniques.

\*Les candidats sont informés que le BPU et le DQE sont regroupés dans un seul et même fichier Excel intitulé : 2026M41\_Annexe financière.

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation.**

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

## 4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires

### 4-3-1-Modification du dossier de consultation

Conformément à l'article R2132.6 du code précité, des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard six jours** avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur.

Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

### 4-3-2-Renseignements techniques complémentaires

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur PLACE (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) et devra parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres par le même moyen.

## 4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché

Tous les échanges pendant la passation et l'exécution du marché se feront par voie dématérialisée sur le profil acheteur PLACE sauf impossibilité technique.

## Article 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions

### ➤ Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur autorise uniquement la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132.11 du code de la commande publique. Cette copie est remise soit sur support papier soit sur support physique électronique (clé USB, CD...), à l'adresse suivante :

Conservatoire du littoral  
Direction de la Gestion Patrimoniale  
Corderie Royale  
CS 10137  
17306 Rochefort Cedex

**Il appartient au candidat de renseigner sur la plateforme PLACE une adresse de courriel valide et fonctionnel durant toute la procédure de consultation. Le Conservatoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreur d'adresse de courriel ou de non-réception des courriels de la plateforme PLACE (blocage, spam etc..).**

### Recommandations

***Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé dans les délais impartis.***

**Aucune autre forme d'envoi que ceux cités ci-dessus ne sera acceptée.**

## 5-1-Présentation des candidatures

Le candidat peut répondre électroniquement via le formulaire DUME.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

### Justificatifs candidature

- Lettre de candidature (**DC1**) disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- Déclaration du candidat (**DC2**) disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Références et qualifications en matière de signalétique, notamment environnementale sur les 3 dernières années,
- Le certificat « gestion durable des forêts » (PEFC, FSC ou équivalent) délivré par l'organisme certificateur accrédité ainsi que les documents commerciaux associés aux produits certifiés faisant l'objet du marché.

Ces capacités professionnelles mettront en évidence l'adéquation et la pertinence des dites références à l'objet de la consultation.

Pour des entreprises de création récente, ce dossier peut être composé ou complété par un dossier d'études exprimant leur potentiel.

- Une attestation d'assurance en cours de validité.

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants) (Article R2143.12 du Code de la commande publique). Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur à l'appui de sa candidature.

## 5-2-Contenu de l'offre

- Le bordereau de prix doit être complété et daté et conservé dans sa forme Excel. (**Ce document doit être intégralement renseigné sans surcharge ni rature**). Tous les postes de prix devront être intégralement renseignés\*.
- Les différentes certifications ou labels détenus par l'entreprise permettant d'apprécier la nature des garanties de qualité et de durabilité du matériel
- Le détail d'exécution des prestations individualisées en fonction de leur mise en œuvre depuis la réception des commandes jusqu'à la livraison (réception des commandes, vérifications des « Bon à imprimer » fournis par l'AMO (conformité des fichiers à l'impression), approvisionnement des matériaux, pressage et usinage des panneaux et travail des supports bois, emballage, préparation des palettes, transport, livraison sur site).
- Une note méthodologique détaillant le processus de fabrication des panneaux et supports conformément au CCTP et répondant aux sous-critères suivants:
  - Nature des garanties de qualité et de durabilité du matériel, certifications et label détenus
  - Avantages présentés par l'entreprise et le matériel fourni en matière de réduction d'impacts sur l'environnement pour les fournitures/prestations objet de la présente consultation, ainsi que pour la gestion de ses déchets
  - Méthodologie de travail pour la préparation et la livraison des fournitures (cf. détail d'exécution ci-dessus)

**A l'issue de la procédure d'attribution, le bordereau des prix sera transmis avec l'acte d'engagement (ATTR1) au candidat retenu pour signature.**

- RIB faisant apparaître IBAN et BIC

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'acheteur, les certificats et attestations prévus à l'article R2144.7 du code précité.

*Nota : L'ensemble des certificats sociaux et fiscaux ne sont à produire qu'au niveau de l'attribution du marché. Par simplification, ils pourront être joints à la remise des offres.*

Conformément à l'article R.2181-7 du code de la commande publique, si, après le choix de l'attributaire et avant la notification prévue par l'article R. 2181-1, celui-ci se trouve, par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, dans l'impossibilité d'exécuter le marché, l'acheteur peut solliciter le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite auprès des autres soumissionnaires dans l'ordre du classement des offres.

### **5-3-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5-4-Unité monétaire**

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-5-Négociation**

Sans objet.

## **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions suivantes :

### **6-1-Critères d'examen des candidatures**

L'acheteur contrôlera les garanties professionnelles et techniques (expériences, compétences, moyens) des candidats sur la base des pièces remises lors du dépôt.

### **6-2- Critères de jugement des offres**

1. **Prix des prestations** (pondération : 60%) selon les sous-critères suivants:
  - Montant total des fournitures résultant du détail quantitatif estimatif : 80 %
  - Montant total des livraisons indiquées dans le détail quantitatif estimatif : 20 %
2. **Valeur technique** (pondération : 40%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous-critères suivants:
  - Nature des garanties de qualité et de durabilité du matériel, certifications et label détenus : 40 %
  - Avantages présentés par l'entreprise et le matériel fourni en matière de réduction d'impacts sur l'environnement pour les fournitures/prestations objet de la présente consultation, ainsi que pour la gestion de ses déchets : 30 %
  - Méthodologie de travail pour la préparation et la livraison des fournitures (cf. détail d'exécution ci-dessus) : 30 %

## **Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours**

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : la plate-forme PLACE :

### **Voies de recours**

Tribunal administratif de Poitiers  
15 rue de Blossac  
BP 541  
86 020 POITIERS Cedex  
Tél. : 05 49 60 79 19  
[greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr)